



Ville de
Saint-Sauveur

Déclaration de soutien aux organismes

Dans le cadre du projet de politique de soutien municipal aux organismes

Table des matières

MOT DU MAIRE. 3

VISION. 4

VALEURS. 5

RÔLE DE LA VILLE. 6

PRINCIPES DIRECTEURS. 7



Mot du maire

À Saint-Sauveur, les organismes à but non lucratif sont des acteurs essentiels de notre communauté. Leur engagement quotidien contribue à renforcer notre tissu social, à favoriser la participation citoyenne et à répondre aux besoins variés des Sauverois et Sauveroises.

Consciente de l'évolution des besoins des milieux en matière de loisirs, de culture et de soutien communautaire, la Ville a le devoir de s'assurer que son soutien aux organismes leur permettra de poursuivre leur mission envers la population. C'est pourquoi le conseil municipal a adopté avec enthousiasme en juillet 2025 une déclaration en matière de soutien aux organismes, posant ainsi les fondements d'une politique de soutien équitable et structurée qui sera adoptée en 2026. Avec cette politique, nous assurerons une cohérence entre les ressources disponibles, les besoins réels de la population et les grandes orientations de notre territoire.

Cette démarche reflète notre volonté de reconnaître et de valoriser l'action bénévole, tout en assurant un accompagnement adapté aux réalités de chaque organisme. En consolidant notre collaboration avec ces partenaires essentiels, nous souhaitons offrir un milieu de vie sain, dynamique et solidaire, en phase avec notre vision d'un développement harmonieux et responsable.

La Ville de Saint-Sauveur est fière de s'engager, par cette déclaration, à collaborer de façon structurée auprès des organismes qui soutiennent notre communauté.

Ensemble, bâtissons une communauté où l'entraide, l'innovation et la solidarité sont au cœur de notre avenir.



Jacques Gariépy
Maire



Vision

La politique d'admissibilité visera à soutenir les organismes qui contribuent activement à l'amélioration de la qualité de vie des Sauverois.

Elle favorisera les initiatives qui renforcent le tissu social, encouragent la participation citoyenne et répondent aux besoins locaux de manière équitable.

En valorisant l'engagement communautaire, la Ville de Saint-Sauveur souhaite créer un environnement sain, dynamique et solidaire. Cette vision s'inscrit dans une approche de développement harmonieux et responsable du territoire.



Valeurs

Les valeurs qui guideront la politique de soutien aux organismes sont :

Équité

Adopter une approche équitable et objective dans l'attribution du soutien municipal et dans son utilisation par les organismes admissibles

Intégrité

Accomplir avec intégrité la mission de la Ville et des organismes admissibles dans le respect des lois, des règlements et des orientations établies

Engagement

Favoriser l'engagement des services municipaux dans la concrétisation de la vision de la Ville en matière de soutien aux organismes, tout en encourageant la collaboration entre les organismes admissibles et la Ville.

Respect

Agir avec respect et adopter un comportement approprié dans toute interaction avec des citoyens et citoyennes, des fonctionnaires, des élus ou des organisations.

Rôle de la Ville

Conformément à la loi sur les compétences municipales, la Ville se consacre à l'offre de service aux citoyens de son territoire en matière d'art, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs.

Dans cette perspective, la Ville joue un rôle de facilitateur et de partenaire stratégique dans le développement et le rayonnement des organismes sur son territoire.





Principes directeurs

Accompagner

Accompagner les organismes admissibles dans le développement de leur mission, en tenant compte des ressources disponibles

Faire bénéficier de l'expertise des employés municipaux aux organismes admissibles

Consolider

Consolider la collaboration entre la Ville et les organismes admissibles.

Favoriser la collaboration entre la Ville et les organismes, afin de répondre aux besoins évolutifs des diverses clientèles saouvoises et de soutenir l'action bénévole au sein des organismes

Baliser

Définir les balises relatives à l'admissibilité des organismes, au soutien offert et aux processus qui s'y rattachent

Cohérence

Assurer la cohérence et la correspondance des actions, en matière de soutien aux organismes admissible, entre les besoins évolutifs de la communauté, les orientations municipales et le soutien dispensés aux organismes admissibles